Séance du 18/09/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 295
Dossier : 170775

Direction en charge : Immobilier, Achats et Services
Objet : Fournitures d'énergies - Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Saint Etienne, la Communauté Urbaine de Saint Etienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 08/09/2017
Compte rendu affiché le : 19/09/2017
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL

Absents-Excusés :
Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Anne-Françoise VIALLON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Présente à partir de la question n°20 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) M. Charles DALLARA (pouvoir à Mme Siham LABICH, Présent à partir de la question n°20 du projet de l'ordre du jour) Mme Marie-Camille REY (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 295
Dossier : 170775

Direction en charge : Immobilier, Achats et Services
Objet : Fournitures d'énergies - Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Saint Etienne, la Communauté Urbaine de Saint Etienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale - Approbation

□ Rappel et Références :
La Ville de Saint-Etienne, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole réalisent pour leur propre compte des achats de fournitures et services qui relèvent de la même famille de produits.
Il parait donc pertinent de mettre en place un groupement de commandes regroupant ces trois entités.

□ Motivation et Opportunité :
Il s'agit de rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et de gagner en efficacité.
Un groupement de commandes visant l'ensemble des achats désignés ci-dessous doit être mis en place.

Famille d'achat	Intitulé	Fourniture	Service
Energie	Produits pétroliers	x	
	Fourniture électricité	x	
	Fourniture de gaz	x	
	Cartes accréditives	x	

□ Contenu :
1 - Le champ d'intervention du groupement de commande
Le groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle de marchés publics en dehors de ce cadre, ses membres conservant en effet la faculté de réaliser leurs achats sans recourir aux services du dit groupement.

2 - Le groupement de commandes
La Ville de Saint Etienne est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes : elle est chargée à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations de procédures de marchés publics faisant l'objet du groupement de commandes.
La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur du groupement.
Le coordonnateur du groupement s'engage à signer et à notifier les contrats pour l'ensemble des membres du groupement avec les fournisseurs sélectionnés à l'issue des opérations mentionnées ci-dessus.

3 - Les modalités financières

Selon les contrats,

- soit chacun des membres du groupement s'assure ensuite de leur bonne exécution

- soit le coordonnateur exécutera le contrat pour l'un ou les deux membres du groupement et sollicitera le remboursement par l'émission d'un titre de recettes accompagné de son justificatif.

4 - La consultation

La procédure de passation des contrats publics et leur éventuel allotissement seront déterminés par le représentant du coordonnateur du groupement.

5 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date à partir de laquelle elle sera rendue exécutoire.
Elle ne saurait concerner des procédures lancées après l'échéance de l'actuel mandat municipal, étant convenu que cette date de fin correspond à la date d'installation du nouveau conseil municipal. Cependant, s'agissant de l'exécution, elle perdurera jusqu'à l'échéance des contrats concernés.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention de groupement de commande entre la Ville de Saint-Etienne, la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale dans le domaine des achats généraux,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Nora BERROUKECHE**